

n° 14.



L'an mil huit cent cinquante sept, le ^{14^{me} fév} quinze Avril, onze heures du matin. Devant nous François Alexandre Fabignon, Maire officier de l'état civil de la ville de Montdidier, département de la Somme, Sont comparus publiquement en la grande salle de l'hôtel de ville, dont les portes étaient ouvertes. Joseph Adolphe Carpentier,

Carpentier Joseph Adolphe âgé de vingt six ans, garçon marchand de vin, demeurant à Montdidier, né à Godenvillers, où, le trois janvier mil huit cent trente un, fils majeur de Ambroise Carpentier, cultivateur, & de Sophie Virginie Lirieux, sa femme, demeurant ensemble à Godenvillers, présents & consentant au mariage de leur fils, d'une part ; & Demoiselle Clotilde Joséphine Zoé Lesquibain, sans profession, âgée de vingt six ans & demi, demeurant à Montdidier, où elle est née le vingt un Septembre mil huit cent trente, fille majeure de Jean Baptiste Lesquibain, garde champêtre, demeurant à Montdidier, présent & consentant au mariage de sa fille, & de Flore Joséphine Sabine Delattre, sa femme, décédée en cette ville, le vingt un Septembre mil huit cent cinquante trois, D'autre part. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux & dont les publications ont eu lieu à la porte extérieure de cette Mairie, les Dimanches Cinq & Douze Avril courant, à l'heure de midi. Aucune opposition ne nous ayant été notifiée, nous avons donné lecture aux parties : 1° des actes de naissance des futurs ; 2° de l'acte de décès de la mère de la future ; 3° des actes de publication ; 4° du certificat du notaire devant lequel le contrat de mariage a été passé ; 5° & du chapitre six titre cinq du code civil intitulé : Du Mariage ; Après cette lecture les futurs époux & avec eux leurs pères & mère, par nous interpellés conformément à la loi des dix & dix huit juillet mil huit cent cinquante,

nous ont répondu que leur contrat de mariage avait
 été rédigé par M^e Mangot, notaire à Montdidier,
 le trois avril courant. Nous avons ensuite demandé
 aux futurs époux s'ils voulaient se prendre mutuellement
 pour mari & femme, et tous deux nous ayant répondu
 séparément & affirmativement, nous avons déclaré
 au nom de la loi, unir en mariage: Joseph Adolphe
 Carpentier & Clotilde Joséphine Zoé
 Lesquibain. De quoi, nous avons dressé acte
 en présence, du côté de l'époux, de: 1^o M. Désiré
 Griser, âgé de cinquante un an, marchand de vins en gros,
 Charles Morenwiler, âgé de vingt un ans, garçon
 marchand de vin, tous deux ses amis demeurant à
 Montdidier, et du côté de l'épouse, de 1^o M. Auguste
 Cardeur, âgé de cinquante neuf ans, propriétaire, et
 2^o M. Eugène Ovide Lemaire, âgé de quarante quatre ans,
 propriétaire tous deux ses amis demeurant à Montdidier
 et ont lu l'acte, leur père et les quatre témoins signés
 avec nom de chacun l'acte, la mère de l'épouse
 ayant déclaré ne le savoir de ce mariage le
 nous après lecture.

Clotilde Lesquibain Carpentier

Lesquibain

Louis

Lemaire

Cardeur

Mangot